



Position de la CES sur la proposition « Erasmus pour tous » de la Commission européenne

Contexte

Le 23 novembre 2011, la Commission européenne a publié la proposition « Erasmus pour tous » (http://ec.europa.eu/education/erasmus-for-all/index_fr.htm) comme étant le nouveau programme pour l'éducation, la formation, la jeunesse et le sport en remplacement du programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie qui couvrait la période 2007-2013 (http://ec.europa.eu/education/lifelong-learning-programme/doc78_fr.htm).

Ce document définit la position de la CES sur la proposition de la Commission sur la base d'une consultation en janvier et février 2012 des ses organisations membres¹.

Position de la CES

1. **La formation tout au long de la vie est un outil essentiel** pour éduquer et préparer les personnes à la vie et pour assurer le plein emploi en y associant les politiques favorisant la garantie de qualité et le progrès social. La CES a réaffirmé sa position sur la formation tout au long de la vie en décembre 2010 dans sa résolution « Davantage d'investissements dans l'éducation et la formation tout au long de la vie pour des emplois de qualité »². Les objectifs qui y sont définis sont toujours valables et doivent être pleinement réalisés.
2. La CES **salue l'intention de la Commission de poursuivre le développement d'un programme de formation tout au long de la vie** pour la période 2014-2020. Le nouveau programme devrait reposer sur des expériences antérieures réussies et prolonger la formation tout au long de la vie afin de toucher autant de citoyens et de travailleurs européens que possible.
3. Améliorer la qualité de l'enseignement et étendre la formation tout au long de la vie demande un financement suffisant et ciblé. Les États membres devraient **s'abstenir de toutes réductions des dépenses publiques** qui affecteraient l'offre d'enseignement et de formation de qualité. Assurer une éducation de qualité supérieure et rendre la mobilité dans l'enseignement possible pour tous est essentiel si l'Europe veut surmonter la crise économique actuelle et établir un marché du travail durable, inclusif et de haute qualité.
4. La CES se félicite que la proposition « Erasmus pour tous » vise à contribuer aux efforts pour créer davantage et de meilleurs emplois et rétablir la croissance conformément aux **objectifs Europe 2020**. Cependant, la formation tout au long de la vie devrait aussi avoir pour but de préparer les personnes à la vie. Dans cette optique, les objectifs définis dans d'autres textes pertinents de l'UE doivent être rappelés, à savoir le Communiqué de Bruges, la Communication « Un nouvel élan à la coopération européenne en matière d'enseignement et de formation professionnels », les conclusions du Conseil sur un critère de référence en matière de mobilité à des fins d'apprentissage et les conclusions du

¹ La CES parle au nom de 84 organisations syndicales nationales de 36 pays européens, ainsi que 12 fédérations syndicales européennes, soit un total de 60 millions de membres, plus les organisations observatrices en Macédoine, la Serbie et la Bosnie-Herzégovine (www.etuc.org).

² <http://www.etuc.org/a/8068>

Conseil sur l'éducation et l'accueil de la petite enfance. Ces documents devraient faire partie intégrante de la nouvelle proposition.

5. La CES estime le **budget** proposé pour le nouveau programme (19,5 milliards €) **approprié** et reflétant bien l'objectif de l'UE de continuer à investir d'importantes ressources dans la formation tout au long de la vie. Ce montant ne doit pas être considéré exorbitant car il correspond en termes relatifs à environ 1% du budget total de l'UE. Il ne faut épargner aucun effort pour résister aux tentatives de le diminuer. La CES s'inquiète de l'affectation de fonds « basée sur la performance » car elle pourrait ne favoriser que la participation des meilleurs étudiants aux programmes et aux organisations ou consortiums auxquels des projets ont déjà été attribués.
6. La CES salue l'objectif de simplification et de rationalisation du programme en trois priorités politiques étroitement liées. Cette **architecture** nouvelle pourrait déboucher sur davantage de cohérence et de synergies et réduire les frais administratifs et de fonctionnement. Néanmoins, la CES souligne que cette nouvelle approche ne doit pas se faire au détriment de la visibilité et de l'efficacité d'autres secteurs spécifiques de l'éducation (comme la formation des adultes, l'éducation et l'accueil de la petite enfance et l'EFPP – éducation et formation professionnels) et ne pas empêcher la possibilité de financer des projets à petite échelle mais hautement innovants.
7. La CES a des **inquiétudes** quant au changement de **nom du programme de formation tout au long de la vie** à « Erasmus pour tous ». Ce nouveau nom pourrait prêter à confusion car le mot « Erasmus » est déjà associé à la mobilité des étudiants de l'enseignement supérieur et à l'éducation formelle. Cela pourrait ne pas attirer la masse critique d'étudiants, d'enseignants et de formateurs dans l'ensemble des secteurs éducatifs qui doivent encore être renforcés. Nous plaidons donc pour que la Commission trouve un nouveau nom qui mette suffisamment l'accent sur la mobilité de tous les secteurs englobant les voies formelles, non formelles et informelles de l'apprentissage.
8. La CES croit que des programmes tels que le **Programme pour la formation tout au long de la vie** et les sous-programmes spécifiques comme **Leonardo**, **Grundvig** et **Comenius** ainsi que le **Programme Jeunesse en action** ont fait la preuve de leur valeur ajoutée. L'UE devrait s'appuyer sur leurs résultats positifs et considérer certaines de leurs lacunes. Il faut sérieusement se demander si ces « marques » doivent être ou non « retirées du marché » car, par le passé, elles ont démontré des niveaux élevés de visibilité et d'identification.
9. La CES partage les vues de la Commission sur l'importance de la **mobilité à des fins d'apprentissage** au niveau européen et international. Les étudiants, enseignants et formateurs qui ont participé à des programmes et à des projets de mobilité jouent un rôle clé dans la promotion de la formation tout au long de la vie et l'amélioration de la qualité de l'enseignement. Nous sommes donc heureux que la proposition « Erasmus pour tous » mette un accent accru sur les enseignants. Toutefois, la proposition devrait également inclure le soutien à la formation des enseignants, l'amélioration des méthodes d'enseignement et de formation, etc. comme objectifs pour la mobilité des enseignants et des formateurs. En outre, la mobilité transnationale devrait avoir pour but d'augmenter le nombre d'étudiants de haut niveau.

10. Le nouveau programme pour la formation tout au long de la vie devrait accroître les opportunités pour les **étudiants, enseignants et formateurs de l'EFP** ainsi que pour les établissements et les organisations qui assurent ce type d'éducation et de formation. Le nouveau programme devrait davantage insister sur les besoins en matière d'enseignement et d'apprentissage de toutes les personnes qui suivent une éducation et une formation professionnelles ainsi que sur des objectifs spécifiques pour la **formation des adultes**, y compris l'EFP pour citoyens adultes. La CES est convaincue que les **visites d'étude pour les spécialistes de la formation professionnelle** et de l'éducation qui ont été jusqu'à présent gérées par le Cedefop, dans le cadre du programme d'apprentissage tout au long de la vie courant, doivent être reprises dans la nouvelle proposition.
11. La proposition actuelle manque d'aborder de manière adéquate la formation des adultes en tant que secteur éducatif propre. De plus, le nouveau programme devrait prévoir un soutien séparé pour l'éducation non formelle et informelle des adultes. Le rôle particulier de **l'éducation non formelle et informelle** devrait être renforcé et inclure chacune des trois priorités politiques clés. De la manière dont elle est actuellement formulée, la proposition semble dire que l'éducation non formelle et informelle ne s'adresse qu'aux jeunes. La CES estime que l'éducation non formelle est utile aussi bien pour les jeunes citoyens que pour les personnes âgées, en particulier dans un contexte où les personnes âgées de 30 à 40 ans doivent actualiser leurs compétences ou se recycler eux-mêmes au travers de programmes d'éducation et de formation professionnels et où les citoyens de plus de 50 ans se voient offrir moins d'occasions de formation.
12. La CES pense que le nouveau programme devrait trouver le juste équilibre entre favoriser des normes élevées de mobilité et renforcer la formation tout au long de la vie pour **tous les citoyens**. Il devrait être aussi **inclusif** que possible. Le texte actuel est axé sur la mobilité des étudiants de l'enseignement supérieur. La CES croit que la participation aux programmes de mobilité des étudiants du primaire, du secondaire et de l'EFP ainsi que des apprentis devrait également être mise en valeur. En outre, la participation des écoles et des établissements au programme de formation tout au long de la vie devrait être ouverte à tous les secteurs éducatifs, y compris celui de la petite enfance, et à tous les projets culturels.
13. Tous les étudiants, formateurs, personnel scientifique et travailleurs en général devraient jouir de **l'égalité d'accès à la mobilité à des fins d'apprentissage** au travers de l'éducation et de la formation à tous les niveaux, indépendamment de leur âge, de leur genre, de leur statut professionnel ou de leur nationalité, et en particulier les groupes peu actifs sur le marché du travail tels que les travailleurs âgés et ceux sous contrats temporaires ou à temps partiel. Ils devraient pouvoir acquérir, mettre à niveau et développer leurs connaissances, leurs savoir-faire et leurs compétences tout au long de leur vie. Ceux qui ont le plus besoin de formation ne devraient pas être ceux qui ont le moins de chances de l'obtenir et il faut donc faire en sorte que le programme soit basé sur une structure inclusive. La nouvelle proposition devrait clairement expliquer son but de toucher les groupes marginalisés et à risque.
14. La CES s'inquiète de la proposition de créer un **système Erasmus de caution de prêts** pour les cours de maîtrise. Le nouveau système de prêts ne devrait pas pousser les gouvernements à réduire les incitants pour les études universitaires ni à diminuer l'offre de cours financés par des fonds publics. La CES souligne que l'augmentation des cours soumis à des droits d'inscription et accessibles aux prêts étudiants pourrait contribuer à l'exclusion d'étudiants issus des classes inférieures, moyennes ou désavantagées sur le

plan socio-économique. De plus, les prêts ne devraient pas donner aux banques privées l'occasion d'augmenter leurs bénéfices.

15. La proposition reconnaît que des **inégalités fondées sur le genre** existent dans l'éducation et la formation. Elle ne parvient cependant pas suffisamment à les aborder sur base d'indicateurs concrets. Le nouveau programme pour la formation tout au long de la vie devrait augmenter le taux de participation dans l'EFP initiale et continue de personnes confrontées à des transitions au sein du marché du travail ou de groupes ayant peu accès à une formation tels que les femmes ou les travailleurs peu qualifiés, handicapés ou âgés.
16. Le nouveau programme sera lancé en **2013, Année européenne des citoyens**. Il devrait donc tendre à promouvoir une citoyenneté active, le respect des droits de l'homme et de la démocratie, l'égalité des chances entre femmes et hommes, et à lutter contre l'exclusion sous toutes ses formes, y compris le racisme et la xénophobie. La proposition devrait dès lors faire référence aux objectifs mentionnés dans les Communications de la Commission sur le Cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration des Roms pour la période allant jusqu'à 2020, sur l'Agenda européen pour l'intégration des ressortissants de pays tiers et sur le Décrochage scolaire.
17. Bien que les trois actions clés identifiées dans la proposition soient pertinentes, la CES souhaiterait qu'un accent particulier soit mis sur l'approche de la formation tout au long de la vie lorsque la proposition aborde la mobilité des personnes et le **renforcement des partenariats entre établissements d'enseignement et autres parties prenantes concernées** dans le cadre d'alliances stratégiques innovantes (en particulier des alliances pour le développement de compétences et de connaissances sectorielles). Ces alliances devraient impliquer les syndicats et les partenaires sociaux et pas seulement le milieu des affaires. L'objectif de ces alliances devrait être l'amélioration de l'éducation et de la formation pour tous ; elles ne devraient pas uniquement servir les intérêts des entreprises.
18. Par conséquent, une référence spécifique à la **participation et au rôle des partenaires sociaux** dans la promotion de la formation tout au long de la vie devrait apparaître clairement dans chacune des trois actions clés. La CES recommande vivement que les partenariats stratégiques entre le monde éducatif et celui des affaires dans le cadre du nouveau programme soient basés sur un partenariat social, avec la participation de représentants syndicaux à tous les niveaux utiles. De plus, la CES regrette vivement que le nouveau projet de réglementation ne contienne plus de référence spécifique à l'accès des partenaires sociaux au nouveau programme dans la **liste de définitions**.
19. Une des actions clés de la nouvelle proposition vise à soutenir une **réforme de la politique** sur base du dialogue politique dans les pays tiers et voisins de l'UE. La CES insiste sur l'importance de s'assurer que les syndicats participent activement à tous les dialogues politiques et recommande que le nouveau programme soit utilisé comme moyen pour renforcer l'agenda de politique sociale des pays tiers, et pas seulement dans un but économique. A cet égard, le dialogue des partenaires sociaux et le respect des gouvernements pour la liberté d'association et les négociations collectives sont essentiels pour progresser vers la formation tout au long de la vie.